

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon tenue conformément à la loi, le **13 mars 2024** à 17 heures, en ses locaux, situés au 90, chemin Saint-François-Xavier, Candiac, Québec.

SONT PRÉSENTS

Monsieur Normand Dyotte	Président et délégué de la ville de Candiac
Monsieur André Camirand	Délégué substitut de la ville de Saint-Constant
Monsieur Frédéric Galantai	Délégué de la ville de La Prairie
Monsieur Michel LeBlanc	Délégué substitut de la ville de Sainte-Catherine
Monsieur Jean-Michel Pepin	Délégué de la ville de Delson
Monsieur Vincent Lanteigne	Délégué de la ville de Saint-Philippe
Madame Lise Poissant	Vice-présidente et déléguée de la municipalité de Saint-Mathieu

EST ABSENT

Monsieur Michel Guillemette	Directeur
-----------------------------	-----------

Formant le quorum requis sous la présidence de monsieur Normand Dyotte

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Walter Rifierati	Directeur adjoint - Direction enquêtes et soutien
Me Marie Lise Desrosiers	Secrétaire de la Régie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, l'assemblée est ouverte à 17h00.

2. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel LeBlanc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre avec la correction suivante :

- 5.8 Approbation des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024 – montant de 13 149,84 \$

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Ratification de la liste des dépenses incompressibles payées du 7 février 2024 au 5 mars 2024 - Montant de 1 250 507,64 \$
- 5.2 Ratification de la liste des déboursés directs du 6 février 2024 au 4 mars 2024 - Montant de 1 488 454,57 \$
- 5.3 Approbation des comptes à payer du 7 février 2024 au 5 mars 2024 – Montant de 158 155,06 \$
- 5.4 Radiation de mauvaises créances
- 5.5 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 18 février 2024
- 5.6 Dépôt des dépenses en immobilisations financées par règlement d'emprunt du 1^{er} janvier au 29 février 2024



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

- 5.7 Dépôt des dépenses - Programme de soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération
- 5.8 Approbation des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement du 1^{er} janvier 2024 au 29 février 2024 – Montant de 13 149,84 \$

6. RESSOURCES MATÉRIELLES

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Nomination – des employées matricule 278 et 279 à titre de préposées aux télécommunications temporaires

8. RESSOURCES INFORMATIQUES

9. ADMINISTRATION

- 9.1 Autorisation de signature - Entente relative au versement d'une subvention à la Régie intermunicipale de police de Roussillon au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour sa participation au comité « ACCES CANNABIS »

10. GREFFE

11. AUTRES SUJETS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

24-03-20

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2024

Il est proposé par monsieur André Camirand et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 février 2024.

ADOPTÉE

24-03-21

RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DU 7 FÉVRIER 2024 AU 5 MARS 2024 - MONTANT DE 1 250 507,64 \$

Il est proposé par monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :

D'ENTERINER la liste des dépenses incompressibles payées pour la période du 7 février au 5 mars 2024 pour un montant de 1 250 507,64 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

24-03-22

RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DIRECTS DU 6 FÉVRIER 2024 AU 4 MARS 2024 - MONTANT DE 1 488 454,57 \$

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité :

D'ENTERINER la liste des déboursés directs du 6 février au 4 mars 2024 pour un montant de 1 488 454,57 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

24-03-23

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 7 FÉVRIER 2024 AU 5 MARS 2024 - MONTANT DE 158 155,06 \$

Il est proposé par monsieur Frédéric Galantai et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un paiement des comptes à payer du 7 février au 5 mars 2024 pour un montant de 158 155,06 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans des documents préparés par la trésorière de la Régie et joints en annexe à la présente.

ADOPTÉE

24-03-24

RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT que les amendes à recevoir sont perçues par les cours municipales des villes;

CONSIDÉRANT que certaines créances doivent être radiées suite aux jugements et aux décisions rendues subséquemment;

CONSIDÉRANT que certaines de ces créances sont dues depuis plusieurs années réduisant ainsi la probabilité de leur perception éventuelle;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon estime une provision pour créances douteuses basée sur son expérience passée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Poissant et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ajustement négative de 71 849,38 \$ et la variation à la baisse de la provision pour créances douteuses de 16 167 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 18 FÉVRIER 2024

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose au conseil le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire du 1^{er} janvier au 18 février 2024.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 29 FÉVRIER 2024

La trésorière dépose au conseil le rapport des dépenses en immobilisations financées par les règlements d'emprunt du 1^{er} au 31 décembre 2023.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉPENSES - PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DES CU 9-1-1 ET DES CSAU ADMISSIBLES EN VUE DU PASSAGE AU 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

La trésorière dépose au conseil le rapport des dépenses du programme de soutien à la modernisation des CU 9-1-1 et des CSAU admissibles en vue du passage au 9-1-1 de prochaine génération.

24-03-25

APPROBATION DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 29 FÉVRIER 2024 - MONTANT DE 13 149,84 \$

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le fonds de roulement pour les dépenses en immobilisations de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT le programme des dépenses en immobilisations adopté par la Régie;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

CONSIDÉRANT les achats effectués dans le respect de l'application de la politique d'achats du 1^{er} janvier au 29 février 2024 détaillés dans le tableau 1 joint à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel LeBlanc et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses en immobilisations déjà effectuées, soient financées par un prêt du fonds de roulement qui sera remboursé audit fonds selon les cédules décrites dans le tableau 2 joint en annexe à la présente, le tout pour un montant total 13 149,84 \$

ADOPTÉE

24-03-26

NOMINATION – DES EMPLOYÉES MATRICULE 278 ET 279 À TITRE DE PRÉPOSÉES AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les deux postes de préposé aux télécommunications temporaire à pourvoir;

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective liant la Régie intermunicipale de police Roussillon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4264 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Camirand et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER l'employé ayant le matricule 278, à titre de préposée aux télécommunications temporaire;

D'EMBAUCHER l'employé ayant le matricule 279, à titre de préposée aux télécommunications temporaire;

QUE cette nomination soit effective à compter du 20 février 2024 ;

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des cols blancs de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le poste budgétaire 02-213-11-xxx.

ADOPTÉE

24-03-27

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE ROUSSILLON AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2023-2024 POUR SA PARTICIPATION AU COMITÉ « ACCES CANNABIS »

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de la Sécurité publique d'émettre une subvention à la Régie intermunicipale de police Roussillon pour la mise sur pied d'une équipe locale d'enquêteurs ACCÈS CANNABIS pour l'exercice financier 2023 / 2024, débutant le 1er avril 2023.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les conditions et les modalités relatives au versement de ladite subvention par le ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de police Roussillon

D'AUTORISER le directeur, monsieur Michel Guillemette ou en son absence, le directeur adjoint à la Direction enquêtes et soutien, monsieur Walter Rifierati, à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale de police Roussillon, l'entente avec le ministère de la Sécurité publique relative au versement d'une subvention à la régie intermunicipale de police de Roussillon au cours de l'exercice financier 2023-2024 pour sa participation au comité ACCÈS CANNABIS.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

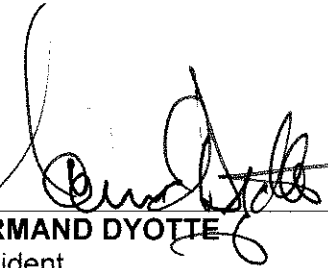
Deux citoyens de la ville de Sainte-Catherine sont présents et adressent leurs questions au président.

24-03-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean-Michel Pepin et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée. Il est 17h15.

ADOPTÉE



NORMAND DYOTTE
Président



Me MARIE LISE DESROSIERS
Secrétaire de la Régie